

# LES OUVRIERS OCRIERS DE PUISAYE DE 1850 A 1950

Jean-Charles GUILLAUME

Vers 1880, le travail de l'ocre, à son apogée, est l'activité non agricole la plus représentative de l'Auxerrois, région sous-industrialisée<sup>1</sup>, loin devant la meunerie, la tannerie, la poterie, la tuilerie, l'extraction de pierre de taille. Il produit quelque 18 000 tonnes par an et emploie plus de 400 personnes à temps plein. Son secteur rural, situé à 13-20 km au sud-ouest d'Auxerre, concentre encore près 80% de ses emplois (320 emplois), mais, après la mise en service à Auxerre des ocrieries Judas en 1846 et Brichoux en 1861, seulement 20% du revenu cadastral et un quart des revenus distribués par la transformation. Il conserve d'abord une partie de la transformation, avec notamment les usines Parquin & Cie et Lechiche de Sauilly (Diges), Sonnet Frères & Cie des Vernes (Pourrain) et Gressien de Toucy. Il garde surtout le monopole de l'extraction : si les dernières mines de Pourrain ferment en 1851<sup>2</sup>, elles sont relayées depuis 1815 par celles de Sauilly, tant sur la crête de La Verrerie (Les Bois Laurent) que plus à l'ouest, des Grosniers aux Mourons, de part et d'autre de la route de Sauilly aux Marceaux, puis depuis 1845 par celles de Parly (Le Petit-Arran)<sup>3</sup>.

En quoi l'ouvrier ocrier est-il original ? Nous présenterons ses spécialités variées, les caractéristiques générales de son travail, ses divers modes de rémunération, son mode de vie rural équilibré, puis nous interrogerons sur les liens entre coût de la main-d'œuvre, exode rural et mécanisation.

---

(<sup>1</sup>) D'après le recensement de 1851, avec 91 personnes, les effectifs travaillant dans la grande industrie à Auxerre sont en proportion presque cinq fois plus faibles que dans la France entière (1,2% contre 5,8%). Mais ceux travaillant dans la petite industrie - qui comprend des activités commerciales - sont plus nombreux (30,8% contre 21,8%) [d'après un état de l'industrie et du commerce, 1839 (A.D.Y., 6M1/3)].

(<sup>2</sup>) Les mines du Beugnon ferment dans les années 1830 (d'après l'analyse des actes Parquin) et celles du Vergeot en 1851 [Raulin (Victor), « Les ocrières de Pourrain, Parly et Toucy », *Statistique géologique du département de l'Yonne*, Auxerre, 1858, p.488].

(<sup>3</sup>) Ibid.

## I. DES SPECIALITES VARIEES

Les effectifs ouriers sont difficiles à évaluer pour deux raisons : ils ne se limitent pas à l'espace circonscrit des fabriques ; ils varient fortement entre l'été et l'hiver, beaucoup exerçant une autre activité pendant les cinq mois de la mauvaise saison - d'octobre-décembre à février-avril -, et même en été.

Emplois ouriers par métiers et par secteurs vers 1875  
Emplois à temps plein (estimations)

	Secteur rural	Auxerre	Total
<b>EMPLOIS DIRECTS</b>			
- INTERNES (Transformation)			
- ouvriers	52	66	118
- "cadres"	3	10	13
Total	55	76	131
<b>-EXTERNES</b>			
Extraction	104		104
Bûcherons, scieurs de peupliers	37		37
Façon de bourrées et moulées	3		3
Façon de cercles	2		2
Tunneliers externes	2		2
Charrois de planches et cercles	4	1	5
Charrois d'ocres	99	14	113
Total	251	15	266
<b>EMPLOIS INDIRECTS (1er degré)*</b>	12	4	16
<b>Ensemble</b>	<b>318</b>	<b>95</b>	<b>413</b>

\* Mécaniciens, maréchaux, charrons, bourreliers, menuisiers, ferblantiers...

Source : Projection établie à partir des comptes de Théodore Massot et de Pamphile Sonnet du 16 février 1870 au 7 janvier 1872 (partage Me Masquin, 7 août 1873).

### 1. Les mineurs

Longtemps l'extraction du minerai est une simple cueillette. Elle se fait en découverte, car « les couches de terrain situées au-dessus de l'ocre ne présentent pas assez de solidité à cause des suintements qui s'y manifestent<sup>4</sup> ». Le mineur abat l'ocre dans la fosse, la trie par catégories (*JC, JF, grain*) et la charge dans des brouettes de terrassement. Quand il fait beau, les diverses variétés sont étendues en couches de six à sept centimètres, puis remuées jusqu'à dessiccation complète<sup>5</sup>. Lorsque la saison est pluvieuse, elles sont disposées en tas, de façon à ne pas prendre l'humidité de la nuit. Elles sont ensuite entreposées dans les loges, c'est-à-dire dans de petits hangars en bois pouvant abriter en moyenne une centaine de mètres cubes et installés soit près des mines, soit le long des chemins qui mènent des

<sup>(4)</sup> Zagorowski (Joseph), « Notice sur les ocres de l'Yonne », *Congrès Scientifique de France*, 1858, p.441.

<sup>(5)</sup> Voir : Zagorowski (Joseph), art.cité, p.446 ; Gressien (J.), *Notice sur les ocres de Bourgogne*, 1878, p.38-39.

mines aux usines, soit à l'usine même<sup>6</sup>. Une fois sèches, les diverses variétés sont transportées séparément à la fabrique et stockées en magasin.

En raison de l'épuisement des mines exploitables en découverte, l'extraction devient souterraine avec puits et galeries à partir de 1875<sup>7</sup>. Le mineur fore un puits sur une profondeur de dix à trente-cinq mètres, puis, quand le gîte d'ocre est atteint, il creuse des galeries, d'abord des principales, puis des latérales secondaires, dites *galeries de tête*, et enfonce des galeries terminales, dites *de décrochage*<sup>8</sup>. Il boise le tout avec des cadres en bois de choix. Les eaux des nombreuses sources mises à découvert doivent être éliminées par pompage quand elles ne s'infiltrent pas peu à peu dans les puisards établis au-dessous de la couche d'ocre<sup>9</sup>. Le passage d'un mode d'extraction à l'autre se fait progressivement : le souterrain passe de 44% des mineurs en 1879 à 83% en 1908.

## 2. Les ouvriers de la fabrique

À la fabrique, l'ocrier effectue diverses transformations. Le *gâcheur* met l'ocre verte arrivée de la mine dans des bassins ou gâchoirs, la foule, la moule en forme de parallélépipèdes rectangles ("pains") qu'il fait sécher à l'air de façon à les durcir. Le *fournier* ou *cuisseur* peut alors prendre le relais en enfournant une partie des pains dans un four semblable à ceux des tuileries, puis en les calcinant pendant trente-six heures pour permettre à l'oxyde de fer, principe colorant de l'ocre, de se combiner avec une nouvelle quantité d'oxygène et le faire passer de l'état d'ocre jaune à celui d'oxyde rouge<sup>10</sup>. Après refroidissement et défournement, il casse les pains à la masse<sup>11</sup>. Le *laveur* déverse ensuite une partie de l'ocre verte ou rouge déjà calcinée dans un barboteur pour la mélanger intimement à l'eau, fait couler en continu la suspension liquide dans plusieurs cuves étroites et longues, pleines d'eau, communiquant entre elles et placées successivement à des niveaux légèrement décroissants, laisse déposer le sable et les diverses variétés d'ocres qui se différencient entre elles selon leur densité, les plus légères et les plus fines allant se déposer dans les cuves les plus éloignées<sup>12</sup>. Le *briocheur* recueille l'ocre lavée à l'aide de truilles en veillant à ne pas mélanger les diverses variétés, forme de petits pâtons ("brioches"), les place sur des planchettes et les dispose dans de vastes séchoirs à l'air libre. Le *presseur* accélère la décantation à l'aide de filtres-presses et le séchage à l'aide d'étuves. Le *manégien* broie sous des meules verticales en fonte courant sur un gîte l'ocre jaune ou rouge, lavée ou non. Il élève ensuite la matière broyée à l'étage et la déverse dans des blutoirs prismatiques pour en enlever sommairement la silice et le quartz (10% environ) et obtenir les *fleurs* qu'il *embarrille*. Le *marqueur* peint au pochoir sur les fûts les logos de l'entreprise.

À ces métiers spécifiques s'ajoutent ceux qui travaillent le bois ou le métal dans l'atelier de réparation et d'entretien, qui débitent le bois à la scie circulaire ou à ruban, qui rognent les planches à la dimension exacte, fabriquent les douves et les fonds de baril et les assemblent<sup>13</sup>.

Les structures sont légères.

---

(<sup>6</sup>) En 1871 Perdet & Gogois possèdent une loge "close en gluis" et couverte de voliges (Me Pietresson, 17 décembre 1871).

(<sup>7</sup>) Etat daté du 17 juin 1878 (A.M. de Diges).

(<sup>8</sup>) Thiennaut (André), *L'industrie de l'ocre dans l'Yonne, Essai de monographie*, Paris, Librairie des Facultés A. Michalon, 1908, p.40.

(<sup>9</sup>) Id., p.42. Mais d'après Larue (Pierre), « La vallée du ru de Baulche », *B.S.S.Y.* t.63 (1909), p.3-199 : à la Verrerie-Haute (Diges), « *Les pompes d'épuisement sont inutiles : quand on est gêné par l'eau des nombreux suintements, on perce simplement le grès ferrugineux grossier de la base et l'eau pénètre dans les sables albiens.* »

(<sup>10</sup>) Mémoire de Roux, « Analyse comparée des ocres de Pourrain et de Saint-Amand », *Mémoire présenté à la séance du lycée de l'Yonne le 25 nivôse an X*, publié dans le *Journal de l'Yonne*, an X, n°24, Décadi 30 nivôse, puis par Desfarges (Dom Bénigne), « L'ocre et son industrie en Puisaye, Géologie et histoire », *B.A.E.R.P.V.T.*, 25 juillet 1968, p.85-86.

(<sup>11</sup>) Thiennaut (A.), *opus cité*, p.52-53.

(<sup>12</sup>) Cette analyse de Zagorowski est reprise par Thiennaut (A.), *opus cité*, p.51.

(<sup>13</sup>) Rapport de Daniel Maubert, étudiant à l'ESSEC, petit-fils d'Eugène Charles, 25 novembre 1935.

Emplois oucriers « internes » équivalents temps plein par entreprises et par secteur vers 1875  
(estimations)

	Secteur rural	Auxerre	Total
Parquin et Cie	3	24	27
Sonnet et Cie	3	19	22
Lechiche	15	6	21
Legros et Cie	26		26
Gressien	8		8
Ensemble	55	76	131

La direction et la surveillance directe de chaque usine est rarement assurée par le patron qui vit dans la sphère de la distribution, mais par un homme de confiance qui est logé gratuitement et perçoit 1 200F par an<sup>14</sup>. Tous les instants de la vie de l'ouvrier ne se trouvent pas dominés par un véritable patriarcat imposé par le patron. Ici rien n'a l'allure d'un familistère, où la vie du patron et des siens se mêlent étroitement à celle des ouvriers<sup>15</sup>.

### 3. Les autres ouvriers

Le bois continue à jouer un rôle essentiel à la fois comme combustible pour la calcination de l'ocre, sous des formes variées (bourrées, bertilles, bois de moulée et carmuches)<sup>16</sup>, et comme matériau, pour la construction des loges et séchoirs et pour la confection des tonneaux. Bûcherons, scieurs, confectionneurs de bourrées et de fagots, cercliers, tonneliers sont donc nombreux. De plus, sur les chemins et les routes se déplacent sans cesse en un impressionnant ballet une foule de charretiers, qui transportent ocres, bois, planches à tonneaux, passant par le chemin des Frittons à Sauilly ou par celui de La Verrerie Haute, puis empruntant la « route des oucriers » jusqu'à Auxerre.

Tous ce petit monde peut être classé en deux groupes : les ouvriers internes de la fabrique, soumis directement à l'autorité patronale, et les ouvriers externes travaillant « dans l'espace ouvert des forêts, des champs et des chemins et pour lesquels « un contrôle rigoureux du travail serait hors de portée. » et « l'autonomie est la règle<sup>17</sup> ».

## II. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DU TRAVAIL

### 1. Un travail essentiellement manuel

Le travail est largement manuel. Dans les mines en découverte, le mineur abat l'ocre brute à la pioche et la remonte du fond du trou à l'aide de hottes, hottereaux, brouettes, tines, cuiviers<sup>18</sup>, voire d'une potence (grâce à une corde ou une chaîne et une poulie fixée en haut de la fouille à un madrier, un

<sup>(14)</sup> Acte s.s.p. du 20 octobre 1863, enregistré le 24 octobre 1863 (A.D.Y., 3Q 1167).

<sup>(15)</sup> Lamard (Pierre), *Histoire d'un capital familial au XIXe siècle : le capital Japy (1777-1910)*, [Belfort], Société belfortaine d'émulation, 1988, p.48.

<sup>(16)</sup> Bertille = type de bourrée ; carmuche = gros bois de moulée.

<sup>(17)</sup> Woronoff (Denis), *L'industrie sidérurgique en France pendant la Révolution et l'Empire*, Paris, EHESS, 1984, p.138.

<sup>(18)</sup> Dufour (1824) utilise 10 pelles en bois, 2 pioches (8F), 6 brouettes en mauvais état, 6 cuiviers, 6 tines, 2 échelles (20F) ; Monnot (1838) : outils et ustensiles pour l'exploitation des terres à ocres de Pourrain (102,50F) ; J.-B. Sonnet (1842) : 2 brouettes, 2 hottereaux, 2 hottes.

ouvrier descendant avec une brouette vide aide un autre à pousser vers le haut sa brouette pleine)<sup>19</sup>. Dans les galeries souterraines, chaque équipe est formée de deux mineurs<sup>20</sup> : l'un, muni d'une pioche à pic<sup>21</sup> (d'où son nom : le *piqueur* ou *piqueux*), sape par dessous, frappe les parties hautes à bout de bras, extrait les variétés d'ocres, enlève le sable pour pouvoir progresser, suit la couche ; l'autre, muni d'une pelle (le *déblayeur* ou *pelleux*), charge les matières utiles classées par catégories dans une benne ou cuveau en bois de chêne de 300 litres<sup>22</sup> posée sur un wagonnet plat, et remet la terre du dessus et du dessous dans la galerie précédemment exploitée pour servir de remblai. Il pousse ensuite la benne jusqu'au droit du puits. Le relais est alors pris par ceux du jour : ces derniers remontent la benne par l'un des compartiments du puits à l'aide d'une corde ou d'un câble en acier, au bout desquels est fixé par un ressort un crochet, et qui s'enroule autour d'un treuil installé dans une cabane recouvrant le puits, puis posent la benne sur une brouette plate ou en versent le contenu dans une brouette à coffre ou à terrassement<sup>23</sup>, roulent le tout sur des plateaux en bois posés sur le sol, et étendent les différentes variétés sur les *tapis*. La benne vide redescend par le troisième compartiment du puits, croisant alors celle qui remonte pleine. Ceux de surface préparent aussi le boisage des galeries à l'aide de chevalet, herminette, hachereaux, scies, rabots...

A la fabrique, la confection des pains demande des moules d'osier<sup>24</sup>, celle des tonneaux, chaises à rogner, reculoirs et chevalets<sup>25</sup>. Les manutentions exigent brouettes, poulains, tonne montant avec manivelle et châssis, échelles pour monter aux moulins<sup>26</sup>, et les transports, tombereaux, charrettes, camions, tapeculs<sup>27</sup>. Seuls le broyage et le blutage sont mécanisés. Les cylindres des manèges sont mus à l'origine à bras d'homme ou par des chevaux<sup>28</sup> : quatre chez J.-B. Sonnet à Saucy en 1842<sup>29</sup>, six chez Parquin à Pourrain en 1847<sup>30</sup>.

## 2. Pas d'aptitudes rares

On note à propos de l'activité ocrière : « *La dépense qu'elle occasionne [...] est d'autant plus précieuse pour le pays qu'elle n'emploie que de simples manœuvres et voituriers.*<sup>31</sup> » Les différentes phases du travail de l'ocre ne requièrent pas d'aptitudes rares. Au triage, l'ouvrier doit avoir l'œil pour faire son travail avec le plus grand soin. Au broyage, il doit veiller à ce que le grain soit aplati et écrasé, mais pas usé ni roulé (à teinte égale, la forme des particules a une influence sur le pouvoir colorant). Les plus compétents sont chargés de proportionner des mélanges suivant les directives reçues, d'apprécier la

(<sup>19</sup>) Chez J.-B. Sonnet, 45 brouettes, 7 plateaux, potences (12 madriers, 3 poulies) (inventaire Sonnet, Me Masquin, 24 février-20 avril 1870) ; Chez Perdet & Gogois : à la mine, 10 madriers, dont 4 inférieurs, 1 chaîne et 1 poulie (Me Pietresson, 17 décembre 1871). Ce procédé a été utilisé encore pendant la guerre de 1914-1918 (témoignage de Mme Félix Taffineau).

(<sup>20</sup>) Témoignage de M. Simmonet.

(<sup>21</sup>) Cette pioche est différente de la pioche à *bûcher* utilisée dans les exploitations à ciel ouvert.

(<sup>22</sup>) Les bennes sont fabriquées souvent avec des planches de séchage en peuplier ou d'emballage (fûts) (d'après le témoignage de M. Roger Bresson).

(<sup>23</sup>) Voir dans un wagonnet en bois roulant sur rail.

(<sup>24</sup>) Croiset (1823) : trois corbeilles en osier ; Dufour (1824) : 12 demi-moules d'osier (1,80 F) ; Monnot (1838) : 37 milliers d'osier ; J.-B. Sonnet (1842) : 140 moules d'osier (35F).

(<sup>25</sup>) D'après l'inventaire Dufour (Me Barrey, 18 février 1824) : 1 chaise à rogner, 2 reculoirs, 1 chevalet, 1 meule à repasser, 1 trampoïr (?), 3 scies, 1 colonne, 1 rognoir, 3 pleines (planes ?), 1 assette, 1 jabloir, 1 contranchoir, 1 assette, 1 rifloir, 1 compas, 1 écorchoir, 1 tiroir + 1 petite armoire en bois blanc ; d'après l'apposition des scellés à l'ocrierie Monnot par le juge de paix, le 27 janvier 1838 (A.D.Y., 4U/358) : 1 chaise à rogner, 2 reculoirs, 1 chevalet, 1 meule à repasser, 1 trampoïr, 3 scies, 1 colonne, 1 rognoir, 3 pleines, 1 assette, 1 jabloir, 1 contranchoir, 1 assette, 1 rifloir, 1 compas, 1 écorchoir.

(<sup>26</sup>) D'après le juge de paix lors de l'apposition des scellés chez Roblot, 15-28 janvier 1831 (A.D.Y., 4U/119) : 3 brouettes ; 3 poulains : 1 dans la cour, 1 dans le magasin à ocre, 1 petit pour la bascule.

(<sup>27</sup>) D'après l'inventaire Croiset (Me Delaage, 18 octobre 1823) : deux brouettes, une patache, deux tombereaux ; d'après le juge de paix chez Monnot (1838) : 2 seaux servant à monter la marchandise, 6 brouettes, 1 poulain en bois, 3 tréteaux, 1 échelle, 1 chèvre pour graisser les voitures, 1 char à banc avec ses harnais, 1 charrette avec ses harnais, 1 camion et 1 tombereau garnis de leurs roues.

(<sup>28</sup>) Dufour dispose en 1824 de trois manèges et trois bluteaux (inventaire, Me Barrey, 18 février 1824).

(<sup>29</sup>) Inventaire (Me Barrey, 13-14 avril 1842).

(<sup>30</sup>) En janvier 1844, l'ocrierie emploie quatre chevaux [Renseignements fournis par Parquin (A.D.Y., 6M1/3)] ; le nombre de manèges est indiqué dans une obligation (Me Leroux, notaire à Paris, 23 février 1847).

(<sup>31</sup>) Rapport du juge de paix du canton de Toucy, 1833 (A.D.Y. 6M1/2).

qualité obtenue (finesse de la poudre), de découvrir la source d'un défaut de fabrication éventuel. Ces qualités ne sont pas si rares qu'on ne puisse trouver sur place tous les ouvriers nécessaires, notamment dans le réservoir des nombreux manouvriers interchangeables. Partout il doit être avant tout robuste : à la mine comme à la fabrique, il doit savoir manier la pioche ou la pelle, pousser des brouettes ou porter sur son dos de lourdes charges. Dans les bois, le travail de bûcheron n'exige qu'une force de travail indifférenciée. Ici point d'élite charbonnière. Métier de force (mais, contrairement à celui du fer, sans noblesse), le travail de l'ocre est « le royaume de l'homme adulte<sup>32</sup> ».

Le fournier a une place à part, car il a une grande responsabilité. Il ne sait pas quelles réactions chimiques ou physiques se produiront lors de la cuisson. Face à ce mystère, son savoir-faire, son coup d'œil, son flair sont déterminants. En l'absence d'instrument de mesure, il doit apprécier le moment de remettre des bourrées ou d'arrêter la calcination. Il a entraîné sa vue et son ouïe à apprécier l'allure de la flamme ou le bruissement du feu. Grâce à sa culture technique, il a la maîtrise réelle du procès de travail : ses secrets fondent son pouvoir. Il tient à garder son capital « constitué de tours de main, de gestes coordonnés, de proportions non chiffrées mais fixées par l'expérience<sup>33</sup> ».

Ainsi, le père Lechiche a déjà une longue expérience acquise au contact de son beau-père, le peintre sur faïence d'Ancy-le-Franc, puis à la faïencerie d'Auxerre, lorsqu'il est engagé en 1820 par Dufour pour « la fabrication des pains, la cuisson, et la vérification des marchandises qu'il devra faire selon les échantillons » remis par son patron<sup>34</sup>. A sa mort, son fils Joseph, formé dès le plus jeune âge par ses soins, prend sa place : en août 1825, il s'engage pendant trois ans à « enfourner et cuire les ocre, [...] faire les préparations nécessaires pour la fabrication du *rouge de Prusse* suivant les échantillons qui lui seront donnés », mais surtout à « ne divulguer en aucun temps à qui que ce soit le genre de travaux de la fabrique » et à « n'aider ni de soins ni de conseils aucune autre exploitation du même genre<sup>35</sup> ». Cinq ans auparavant, son père s'était déjà engagé « à travailler en bon et loyal ouvrier et à ne pas divulguer le genre de travaux à qui que ce soit sous peine d'expulsion<sup>36</sup> ». Trois ans plus tard, lui-même renouvelle « sur l'honneur » sa promesse de garder le secret sur ses fabrications « sous peine d'être renvoyé de suite<sup>37</sup> ». Ici, « la transmission héréditaire du savoir est la règle<sup>38</sup> ».

Joseph fils s'engage à être docile. Il est tenu en 1825 d'exécuter tous les travaux de la fabrique qui lui seront commandés<sup>39</sup> et en 1828, non seulement d'employer tout son temps aux travaux de la fabrique d'ocre, mais de travailler soit à Sauilly, soit à Pourrain, dans celle des deux manufactures qui lui sera indiquée. Il ne doit sous aucun prétexte refuser d'obéir aux ordres qui lui sont donnés. Il promet aussi de mettre « à ces divers travaux tous les soins, l'exactitude et la fidélité désirables<sup>40</sup> ». Mais, par les procédures de la formation de son métier, « il peut peser sur les décisions de l'entrepreneur », sinon « empêcher la création d'un véritable marché du travail<sup>41</sup> ». Contrairement aux maîtres-fondeurs de la sidérurgie ancienne, « l'emploi n'est pas verrouillé par des unions croisées » et une véritable endogamie. Son alliance avec la fille d'un cultivateur relativement aisé n'a pas pour fonction de consolider ou de préparer les débouchés professionnels, mais de développer un patrimoine foncier.

---

(<sup>32</sup>) Woronoff (Denis), *opus cité*, 1984, p.141.

(<sup>33</sup>) Id., p.297.

(<sup>34</sup>) Contrat Lechiche-Dufour, 20 juin 1820 (Archives Lechiche).

(<sup>35</sup>) Contrat Lechiche-Dechampeaux, 15 août 1825 (Archives Lechiche).

(<sup>36</sup>) Contrat Lechiche-Dufour, 20 juin 1820.

(<sup>37</sup>) Contrat Lechiche-Parquin, 13 juillet 1828 (Archives Lechiche). Les frères Parquin disposent en effet de leur propre ocrerie à Pourrain et de celle de Dufour, qu'ils viennent de prendre à bail.

(<sup>38</sup>) Woronoff (Denis), *opus cité*, 1984, p.160.

(<sup>39</sup>) Contrat Lechiche-Dechampeaux, 15 août 1825.

(<sup>40</sup>) Contrat Lechiche-Parquin, 13 juillet 1828.

(<sup>41</sup>) Woronoff (Denis), *opus cité*, 1984, p.162.

### 3. Un travail peu dangereux mais pénible

A l'extraction, les accidents dans les fosses ou les galeries, rarement graves, entraînent le plus souvent des contusions multiples. Les mineurs doivent surtout se méfier de l'éboulement du front de taille. De 1898 à 1905, une quarantaine d'accidents (23 dans les mines, 17 dans les usines) entraîne chacun en moyenne 15 jours d'incapacité<sup>42</sup>. Un seul accident mortel s'est produit dans une mine à la suite d'un éboulement.

En revanche, le travail est pénible, surtout sous terre. Les mineurs du fond doivent affronter l'eau, l'humidité, la poussière, l'obscurité (ils sont "*blancs comme des linges*"), s'éclairant à l'aide de lampes à huile<sup>43</sup>, puis à l'acétylène. Ils ont surtout du mal à respirer. Les galeries et les chantiers ne reçoivent que par une lente diffusion l'air qui arrive au fond du puits. L'atmosphère est souvent viciée et malsaine, envahie par l'acide carbonique (la "*mouffette*") et d'autres gaz nuisibles. Pendant la moitié de l'année environ, dans des conditions déterminées de température et de pression, notamment par temps pluvieux, bas et orageux, la circulation verticale de l'air ne se fait plus dans le puits : l'air frais n'arrive plus au fond et à plus forte raison aux chantiers. Il faut alors renoncer à travailler. Le premier travail du mineur en arrivant le matin est donc de descendre une lampe allumée dans le puits. Si celle-ci s'éteint, il en conclut : « Ça ne brûle pas », signe certain de l'impossibilité du travail dans les galeries<sup>44</sup>. Pour réduire ce chômage forcé, les exploitants cherchent jusqu'en 1900 à maintenir artificiellement la circulation verticale de l'air dans les puits en installant au fond du puits, contre son boisage, un poêle alimenté par les débris des cadres des galeries. Le foyer d'aéragé provoque un courant d'air très léger et presque toujours insuffisant. De plus, les risques d'incendie sont grands, en raison de la proximité des tas de débris que la chute d'un charbon incandescent pourrait enflammer. La situation serait alors dramatique pour les ouvriers du fond, qui ne disposent d'aucune autre issue pour sortir au jour<sup>45</sup>. L'ingénieur des mines conclut alors : « La routine peut seule d'ailleurs expliquer le maintien jusqu'à ce jour de ce mode d'aéragé tout à fait condamnable. » Il faut alors se résoudre à faire appel à un ventilateur qui évacue l'excès d'acide carbonique. En mai 1904, au Buisson Moreau, la Société des Ogres de France ouvre un second puits de 40 m de profondeur pour assurer aux ouvriers une deuxième communication avec le jour. Mais cette expérience reste unique<sup>46</sup>.

A la fabrique, la poussière d'ocre, mélangée au gaz carbonique, tapisse les poumons et occasionne parfois des crachements de sang. Les uns supportent mieux les poussières d'ocres jaunes, les autres celles d'ocres rouges. Pendant les chaleurs, ces dernières produisent sur la poitrine une sensation de brûlure très cuisante. Un surveillant du *briochage* doit ainsi renoncer à son emploi sur ordre du médecin<sup>47</sup>. Travaillant sous des hangars exposés à tous les vents, les *marqueurs* sont fréquemment victimes de refroidissements.

### 4. De longues journées

---

(<sup>42</sup>) Ces chiffres sont cités par Thiennaut (A.), *opus cité*, 1908, p.119. En 1885, les ingénieurs des mines signalent deux morts, dont l'un après une chute dans un puits à ocre. Le 20 janvier 1903, un ouvrier a la jambe gauche fracturée par suite de l'éboulement du front de taille. L'exploitant est d'ailleurs condamné à 100F d'amendes pour n'avoir pas prévenu le service des Mines, ni empêché de dénaturer les lieux avec la clôture du procès-verbal dressé par l'ingénieur.

(<sup>43</sup>) Rapport de l'ingénieur des mines (A.N., F14 4502-4503).

(<sup>44</sup>) Thiennaut (A.), *opus cité*, 1908, p.41. « On descendait une lanterne à bougie suspendue à une longue ficelle, dans [un puits] de descente. Si la bougie s'éteignait, l'air était de ce fait irrespirable pour les humains, et les piqueurs n'avaient pas le droit de descendre. Si la lanterne arrivait au fond du puits avec sa flamme intacte, il n'y avait [...] aucun danger, et tout le monde, piqueurs, convoyeurs, rouleurs, pouvait, musette au dos, gagner le lieu de travail. » (Témoignage de M. Paul Samquin, fils de mineur, « Les ocres de Sauilly au siècle dernier », *L'Yonne Républicaine*, 13-14 janvier 1962, p.3).

(<sup>45</sup>) Rapport de l'ingénieur des mines (A.N., F14 4502-4503). Les exploitants font observer : « En vingt-sept ans aucun incident n'est survenu ; l'humidité des puits rend impossible un incendie du boisage qui les revêt ; cette humidité mouille les ouvriers qui ont besoin d'un feu pour se sécher. »

(<sup>46</sup>) En 1909, Larue (P.) signale que cette mine de La Verrerie Haute est la seule à avoir une ventilation continue assurant le dégagement des gaz délétères grâce à un second puits d'aéragé (art. cité, 1909, p.3-199).

(<sup>47</sup>) Thiennaut (A.), *opus cité*, 1908, p.120.

La durée journalière du travail est en 1905 de douze, voire treize heures pour les mineurs, en tout temps. Elle varie selon les saisons pour les tonneliers, les *marqueurs* et les *briocheurs* : neuf, dix, onze ou douze heures<sup>48</sup>. Les *manégiens* travaillent douze heures en tout temps et les laveurs onze heures. Il y a une heure d'interruption pour le repas à midi, sauf pour les *manégiens* qui mangent près de leur moulin : un quart d'heure à neuf heures du matin et un quart d'heure à quinze heures. Le travail de nuit, qui n'existe pas pour l'extraction, est exceptionnel dans les manufactures, sauf pour les *manégiens*, quand il y a des commandes pressées. Dimanche et jours fériés sont généralement chômés<sup>49</sup>.

## 5. De faibles rémunérations

A la mine comme à la fabrique, l'ouvrier ouvrier ne touche qu'un faible salaire : Il est payé chaque quinzaine, le samedi<sup>50</sup>, ce qui prouve qu'il est jugé capable de gérer son propre budget, même s'il a tendance à en dépenser une partie au café les jours de paye. Sa condition n'est déjà plus, de manière permanente, la pauvreté ; mais elle demeure précarité et misère occasionnelle. Contrairement aux ouvriers du textile de la région lyonnaise<sup>51</sup>, il travaille régulièrement sans craindre le chômage, ni la morte saison. Quand les commandes se font plus rares, il produit quand même pour maintenir les stocks à un niveau constant, ce qui lui évite les migrations périodiques de la morte-saison habituelles dans certaines industries<sup>52</sup>. De ce fait, il ne vit pas à crédit, entre les bonnes années *de presse* et les creux du travail qui liquident les disponibilités financières. Plus que la reprise à la hausse du taux quotidien du salaire, la régularisation du revenu est, avec les effets de la baisse à long terme du coût des produits manufacturés, l'explication fondamentale d'une amélioration qui se marque par la mutation des schémas de consommation : le pain cède la place à la viande dans une alimentation plus riche et surtout plus variée<sup>53</sup>.

### III. LES MODES DE REMUNERATIONS

#### 1) Marchandage et contrat d'équipe

A la mine, les deux modes fonctionnent concurremment<sup>54</sup>. Le *marchandage* est le plus répandu. C'est vrai pour l'extraction en découverte. Un paysan-ouvrier peut être chargé par le marchand d'extraire la matière première dans le champ dont il est propriétaire ou dont il a acquis les droits d'extraction. Il fait l'extraction à ses frais et vend l'ocre brute sur la mine ou près de leur halle. Il confie le travail à de petits tâcherons<sup>55</sup>, au nombre de sept ou huit, qui *entreprennent* un ou plusieurs trous ou fosses, et qui sont payés au mètre cube. A leur tour, ces derniers sous-traitent un trou à des ouvriers tout en restant seuls responsables de l'exécution du travail vis-à-vis du patron. Il s'agit d'un *marchandage*. Il en est de même en mars 1973 lorsque un *entrepreneur* se voit confier par Parquin & Cie « l'entreprise de 60 000 m3 au minimum et de 75 000 m3 au maximum de terrassement à exécuter dans un délai de trois années ». Lieux et périodes sont précisés. L'ouvrier garde le contrôle étroit de la séparation des qualités. Les

---

(48) En 1908, à Sauilly, la journée est de 10 heures du 1er janvier au 15 avril, de 11 heures du 15 avril au 1er juin, de 12 heures du 1er juin au 1er novembre, de 11 heures du 1er novembre au 31 décembre [Thiennaut (A.), *opus cité*, 1908, p. 110]. Thiennaut précise, p.111 : « *On ne constate aucune modification dans la durée des heures depuis plus de 20 ans.* »

(49) D'après l'agenda Lechiche de 1866 (Archives Lechiche), il arrive qu'un ouvrier travaille 13 heures le dimanche.

(50) Thiennaut (A.), *opus cité*, 1908, p.109.

(51) Lequin (Yves), *Les ouvriers de la région lyonnaise 1848-1914*, Lyon, P.U.F., 1977, tome 2 : *Les intérêts de classe et la République*, chapitre I.

(52) Thiennaut (A.), *opus cité*, 1908, *opus cité*, 1908, p.128-129.

(53) D'après Lequin (Y.), *opus cité*, 1977 : ces conclusions conviennent assez bien à l'analyse de l'alimentation de l'ouvrier ouvrier, telle que la décrit Thiennaut (A.), *opus cité*, 1908, p.117.

(54) Id., p.103-104.

(55) Ces tâcherons-manoeuvres peuvent être aussi cultivateurs et propriétaires de quelques hectares de terres.



terrassements sont payés à raison de 1F le m3. Les sommes versées chaque mois sont amputées de 10% « pour garantir la bonne exécution du marché », puis remboursées sans intérêt à la fin de l'année. L'entrepreneur et ses ouvriers sont logés dans des bâtiments loués par le donneur d'ordres. Les deux parties s'engagent à ne chercher sous aucun prétexte à détourner ou même admettre dans leur entreprise les ouvriers travaillant sur leurs chantiers respectifs<sup>56</sup>.

De même, deux ans plus tard, de petits tâcherons, au nombre de sept ou huit, *entreprennent* un ou plusieurs puits<sup>57</sup>. Ils sont payés au mètre d'avancement dans les galeries. A leur tour, ils sous-traitent chaque galerie à deux ouvriers et demeurent seuls responsables de l'exécution du travail vis-à-vis du patron. Ils surveillent le boisage des galeries, dont le matériel leur est remboursé au prix d'achat par le patron ; ils veillent à la montée des bennes, qu'ils assurent parfois eux-mêmes en manœuvrant le treuil dans les mines où il n'y a pas de force motrice ; ils fournissent à l'ouvrier l'huile pour la lampe et paient l'affûtage des outils.

Vers 1905, les tarifs pour une journée sont les suivants :

- en galerie principale, le tâcheron entreprend le mètre d'avancement	12 F
- il paie le travail des deux ouvriers	- 9 F
- huile de lampe et aiguisage des pics (1)	- 1,35F
Bénéfice :	+ 1,65F
(1) Trois litres d'huile de lampes par jour à 0,30F et trois pointes par journées à 0,15F.	

Comme chaque tâcheron a en général deux ou trois galeries en exploitation, son bénéfice moyen est de 4,95 F par jour. En réalité, il a une autre sorte de gain en vendant deux fois plus cher à l'ouvrier du vin (soit 3,60 F par jour). On observe : « Sauf cette restriction, le marchandage n'apparaît pas comme une exploitation de l'ouvrier par l'ouvrier.<sup>58</sup> » Les ouvriers préfèrent en général ce mode, parce qu'il leur laisse plus de liberté.

Cette pratique perdure à Parly en 1935 : les mineurs sont payés au mètre d'avancement, mais à des tarifs différents selon qu'ils travaillent dans une galerie *principale, de tête ou de décrochage*<sup>59</sup>.

Habituel dans les mines de charbon pour la coupe à la veine, le *contrat d'équipe* est également pratiqué, tant vers 1870<sup>60</sup> que vers 1900 à la mine de La Verrerie (Diges). Pour chaque galerie, le mineur est un véritable tâcheron qui prend à son compte un ouvrier, et tous deux assurent la responsabilité du contrat. La répartition du salaire est déterminée par l'usage : c'est ainsi qu'en 1905, quand le mètre d'avancement est payé 12 francs, le *piqueur* touche 7 francs et le *déblayeur* 5 francs ; quand le mètre est payé 9 francs, le premier prélève 5,50 F et le second 3,50 F. La société leur fournit l'huile et l'aiguisage des pics. Les ouvriers s'en déclarent assez satisfaits. La société y trouve son compte, car elle assure plus efficacement la surveillance du boisage, première condition de la sécurité de l'exploitation. Quant aux ouvriers, ils fournissent un travail plus consciencieux<sup>61</sup>.

<sup>(56)</sup> Acte s.s.p. du 21 mars 1873, enregistré le 23 mai 1873 (A.D.Y., 3Q 1181). Voir aussi les actes s.s.p. des 4 mai et 1er juin 1875, enregistrés le 7 août 1875 (A.D.Y., 3Q 1183).

<sup>(57)</sup> Voici le type de marché passé entre la société Sonnet Frères-Legros & Cie et un certain Marie Désiré, entrepreneur de terrassement à Parly [Acte s.s.p. du 4 mai 1875, enregistré le 7 août 1875 (A.D.Y., 3Q 1183)] : la première donne « l'entreprise de l'extraction des ocres en galeries aux deux mines du Petit-Arran et de La Forêt d'Arran. Les prix d'extraction seront fixés suivant les difficultés du travail. Pour la perception des droits d'enregistrement, ces travaux sont évalués à 3 000F. » Un marché analogue est passé le 1er juin 1875 avec Jean et Prosper Faivre, entrepreneurs de terrassement à Parly, pour une mine du Buisson Bardot (Diges).

<sup>(58)</sup> Thiennaut (A.), *opus cité*, 1908, p.105.

<sup>(59)</sup> Rapport de Daniel Maubert, *opus cité*, 1935.

<sup>(60)</sup> En 1870, l'entreprise Sonnet a une équipe de 5 ouvriers aux Braults, une de 9 à Sauilly (Diges) et une de 5 au Petit Arran (Parly) [acte de partage Sonnet (Me Masquin, 7 août 1873)].

<sup>(61)</sup> Thiennaut (A.), *opus cité*, 1908, p.105.

Comme dans la sidérurgie ancienne, le paiement à la quantité livrée n'est que la traduction d'un rapport économique distant entre les producteurs directs et l'entrepreneur<sup>62</sup>. Les extracteurs organisent eux-mêmes leur travail. Les utilisateurs du minerai se préoccupent davantage du produit que de la manière dont il a été produit.

## 2) Paiement à l'heure ou à la tâche

Des ouvriers de la mine peuvent être payés à l'heure. C'est le cas en 1935 à Parly de ceux affectés à la manœuvre du treuil, au déblaiement en surface, à la préparation des bois pour le boisage des galeries sont payés à l'heure<sup>63</sup>.

A l'usine, *briocheurs*, *laveurs* et *marqueurs* sont payés à l'heure : respectivement 0,28 à 0,30F (0,30 à 0,32F à Auxerre), 0,35F et 0,32F. Pour ces tâches subalternes, la productivité du travail n'entre pas en ligne de compte.

En revanche, comme les forgerons, martineurs et fendeurs de la sidérurgie ancienne, *presseurs*, *manégiens*, tonneliers sont payés à la tâche : « La qualité de la marchandise dépend de leur savoir-faire ; les rythmes, les procédures et les gestes de fabrication échappent au contrôle de l'entrepreneur » ou de ses représentants. Le calcul du salaire au poids traduit cette autonomie ouvrière<sup>64</sup>. Les *presseurs* ont 0,50F par presse, soit 4F en douze heures. Les tonneliers sont payés sur le pied de 0,50 à 0,70F le baril selon la jauge (mais la réparation est payée à l'heure à raison de 0,32F). Les *manégiens* touchent par tonne 1F pour les ocres fines, ou brutes, 1,50F pour les ocres rouges surfines, 2F pour la farine *fine fleur* tirée de l'ocre verte. On leur déduit 60 kg par tonne à forfait pour la tare. En outre, ils supportent le *bon poids*, qui est de 2 kg par 1/16 de tonne. Lorsqu'ils font des travaux difficiles à classer dans une catégorie ou qui ne *fournissent* pas, ils sont payés à raison de 0,35F de l'heure (celle du repos de midi étant payée) avec un minimum garanti de 4,20F. Les voituriers ont 0,60F en moyenne (0,51F à 0,65F) par hectolitre rendu à Auxerre. Ils transportent en deux voitures environ 26-27 hectolitres. Le voyage se fait en seize dix-huit heures, aller et retour, pour quarante kilomètres environ. Pour les transports entre les mines et les usines locales, les prix varient de 2 à 3F du mètre cube, suivant la distance<sup>65</sup>.

En 1935, les ouvriers de l'ocserie de Parly sont en général payés à l'heure, mais certains comme les tonneliers sont payés à la tâche<sup>66</sup>.

## 3) Deux cas particuliers

Le métier de chauffeur de machine à vapeur est une spécialité professionnelle inconnue en 1837 dans l'Auxerrois. Celui que l'on trouve n'accepte de venir de Paris qu'à la condition qu'une somme de 1 000 F lui soit accordée, à titre d'indemnité, pour son déplacement et aussi pour le préjudice qu'il éprouverait dans le cas où il ne resterait pas neuf années au moins à la fabrique<sup>67</sup>.

Avec le fournier, on s'attend à ce que son salaire soit défini sur la base du produit : il a la responsabilité entière de la réussite de la cuisson et un rythme de travail discontinu (deux fois par mois) très éloigné de la journée. Pourtant, Lechiche est payé au temps, comme le maître-fondeur : il n'apparaît donc pas comme un *fabricant à façon*. « Sa tâche ne se réduit pas à diriger l'opération finale.<sup>68</sup> » Il doit mettre en pains les ocres, les empiler, sans doute procéder aux réparations du four. Dès 1825, il jouit d'une large

---

<sup>(62)</sup> Woronoff (D.), *opus cité*, 1984.

<sup>(63)</sup> Rapport de Daniel Maubert, *opus cité*, 1935.

<sup>(64)</sup> Woronoff (D.), *opus cité*, 1984, p.166.

<sup>(65)</sup> Thiennaut (A.), *opus cité*, 1908, p. 106.

<sup>(66)</sup> Rapport de Daniel Maubert, *opus cité*, 1935.

<sup>(67)</sup> « Rapport de la faillite Monnot », 13 septembre 1838 (Fonds Lorrain L.15, B.M. d'Auxerre).

<sup>(68)</sup> Woronoff (D.), *opus cité*, 1984, p.166.

autonomie : il peut prendre à son compte des ouvriers et des voituriers pour confectionner les pains, les charroyer, les faire sécher et les mettre en ordre<sup>69</sup>. « La période d'activité constitue un bloc, la véritable unité de temps. » Son patron lui achète, comme à ses aides, « l'usage de son temps, de son talent, et non le produit de leur travail<sup>70</sup> ».

De plus, Lechiche est relativement bien payé. En 1825, malgré son jeune âge, il bénéficie des mêmes conditions que son père cinq ans auparavant : deux francs par journée de travail, été comme hiver, sans aucune diminution pour les nuits de cuisson, payées comme les jours, et en outre, pour chaque cuisson parfaite, « cinq francs à titre d'indemnité et un franc cinquante centimes pour boire ». A raison de quelque cinq cuissons par an, cela fait déjà quelque 632,50F par an, soit environ 2,10F par jour de travail. Par ailleurs, il perçoit en plus 8 francs pour tous les mille pains, soit pour cinq cuissons un supplément annuel de 240F (2,80F par jour de travail). Il jouit de quelques avantages en nature : par nécessité technique, il est logé avec sa mère, - il est vrai modestement dans une seule chambre -, et reçoit chaque année pour le chauffage un cent et demi de bourrées et une corde de bois. En 1828, ces conditions sont encore meilleures, en raison de l'accroissement de ses responsabilités : il est d'abord payé sur une base annuelle : 860 francs, à raison de cinquante francs tous les mois avec les autres ouvriers et soixante-cinq francs tous les trois mois, « remis secrètement, afin que les autres ouvriers ne connaissent point son traitement ». Il perçoit en plus six francs cinquante centimes par cuite et deux francs par nuit qu'il passera. Il a chaque année quatre aunes de toile bleue pour se faire des chausses et une blouse. Il est d'autre part libre les dimanches et fêtes, a dans le cours de l'année huit jours dont il peut disposer « pourvu que ce ne soit pas dans les moments les plus pressés de la fabrication ». En outre, le mercredi soir, il peut aller chez lui, pourvu que le jeudi matin il soit rentré, en été à six heures, en hiver à huit heures. Si pendant le cours de l'année il éprouve une maladie qui le retient plus de huit jours, ses gages sont diminués dans la proportion de temps qu'il ne peut travailler..... Au total, pour dix cuissons par an, il touche plus de 900F par an, soit 3F par jour de travail effectif<sup>71</sup>.

Comme chez Oberkampf, quelques dizaines d'années auparavant, « la hiérarchie des salaires reflète très exactement celle de la division du travail<sup>72</sup> ». Le fournier reçoit une rémunération annuelle, personnalisée, car « on le crédite de la culture nécessaire à la sage gestion de ces sommes. La répression de ses désirs de dépenses fait de lui, aux yeux de l'entrepreneur, un homme adulte, digne de responsabilité<sup>73</sup> ») Compte-tenu de la faiblesse des effectifs, il est difficile de conclure comme Serge Chassagne : « Chaque mode de rémunération exprime une position normative dans la hiérarchie des emplois et des salaires. En les rémunérant tantôt à la journée, à la semaine, au mois ou à la pièce, le patron s'érige en juge de leur valeur morale.<sup>74</sup> » Le mode de paiement ne fonctionne pas ici comme une sorte de tableau d'honneur permanent.

Mais la situation du fournier se dégrade. Vers 1900, il n'est plus payé au temps et est devenu un simple *fabricant à façon*, auquel le patron achète le produit de son travail. Il touche 2,80F par mètre cube d'ocre cuit, soit, avec le délai nécessaire à la confection des pains et à la cuisson, en journée moyenne 4F (5 à 6F en onze heures).

---

(<sup>69</sup>) Cette autonomie a quelques limites : « *Aucun charretier ou voiturier ne pourra être introduit dans la fabrique sans le consentement et l'acceptation de M. Dechampeaux* », le patron. (Contrat Lechiche-Dechampeaux, 15 août 1825).

(<sup>70</sup>) Woronoff (D.), *opus cité*, 1984, p.166.

(<sup>71</sup>) Aux 860F perçus directement s'ajoutent, à raison de 5 cuissons par an, 32,50F pour les cuites et 10F pour les nuits, soit en tout 902,50F/an pour quelque 300 jours de travail. A titre de comparaison, chez Oberkampf, à la fin de l'Ancien régime, le caissier le mieux payé touche 3 000#, un dessinateur 700#, un imprimeur sûr 340#, un emploi non qualifié 100# [d'après Chassagne (Serge), *Oberkampf, Un entrepreneur capitaliste au siècle des Lumières*, Aubier, 1980, p. 246-250].

(<sup>72</sup>) Chassagne (Serge), *opus cité*, 1980, p.244.

(<sup>73</sup>) Id., p.250.

(<sup>74</sup>) Ibid.

#### IV. UN MODE DE VIE RURAL EQUILIBRE

L'ouvrier ouvrier est un pluriactif<sup>75</sup>. Il parvient à compléter ses ressources de plusieurs façons. En 1905, avant l'ouverture des usines en été (6 heures), il vaque à ses travaux personnels<sup>76</sup>. Il élève des poules et des lapins, une chèvre, plus rarement une vache. Il entretient un verger, cultive un jardin attenant à sa maison et parfois mis à sa disposition par le patron<sup>77</sup>. Il coupe pour son chauffage du bois, l'hiver, sur les *cantons* des hameaux de Sauilly et Volvent (Diges). Il adapte son travail à la mine ou à la fabrique à celui des champs, beaucoup plus intermittent que saisonnier, beaucoup plus irrégulier que cyclique. Il n'hésite pas à s'absenter lorsque ses activités agricoles l'exigent. Sa femme reste au foyer, élève un ou plusieurs enfants de l'Assistance, fait quelques journées dans les fermes, soit pour aider aux travaux des champs, soit pour la couture ou le lavage du linge. Ses enfants vont à l'école de 7 à 12 ans. Les garçons vont ensuite en *maître*, c'est-à-dire servent chez les fermiers jusqu'à leur service militaire. Les filles s'en vont domestiques, cuisinières ou femmes de chambre.

Lui-même ne peut guère épargner : comme 80% environ de ses semblables, il n'a pas de livret de caisse d'épargne ; s'il en a un, il n'y dépose qu'un faible montant. Ses dépenses sont réduites au minimum. Il consomme surtout ce qu'il produit : légumes (pommes de terre, haricots, potirons..), fruits, œufs, lait, cidre, lapins, poulets. Il n'achète que le pot au feu du dimanche et le vin pour les jours de fête. Il habite en général une maison isolée de paysans construite en moellons et couverte de tuiles, comprenant une ou deux pièces : une sert de cuisine et de chambre à coucher, une de débarras ou de chambre à coucher en cas de besoin. Il verse souvent un loyer oscillant entre 60 et 100 francs, payable à terme échu, en deux fois, à la Saint-Jean et à la Noël, ou par trimestre, et, en outre, fournit au propriétaire quelques prestations consistant en journées, lors des battages. S'il plante quelques légumes dans les champs, il donne quelques journées supplémentaires. Mais ce fils de paysan, paysan lui-même, a pour souci majeur de devenir propriétaire<sup>78</sup>. Il n'a « qu'un pied dans l'usine », son « salaire se réinvestit dans la terre, n'est qu'un moyen d'en acquérir<sup>79</sup> ». L'intensité du lien avec la terre reste forte.

A la campagne, l'ouvrier cumule la régularité du travail d'usine et les habitudes de vie, les mœurs et les allures générales du paysan. Il s'adonne aux travaux des champs, soit pour lui, soit à titre de prestations à son propriétaire, au voiturier qui lui transporte le bois ou au laboureur qui lui cultive le champ. En dehors de son travail, il vit la vie des paysans, partage leurs distractions. Le dimanche matin ou pendant la mauvaise saison, il est dans son jardin, au sciage et à la fente du bois, à la réparation de ses menus instruments agricoles. Son sort semble relativement heureux, meilleur que celui de ses confrères citadins. Certains de ses enfants, âgés de 18 à 30 ans, se rendent à la ville, dans l'espoir d'y trouver une vie meilleure. Ils en reviennent vite avec quelques économies ou parfois une expérience désagréable, se marient et se fixent définitivement. La famille reste très solide : il n'existe pas de *faux-ménages*, ou du moins ils se régularisent très vite. La natalité reste supérieure à celle du reste du département. La pratique religieuse est très réduite<sup>80</sup>.

A Sauilly, les distractions sont peu variées, les plaisirs frustes. On boit chaque jour l'absinthe, portée dans des pichets de terre, et le cidre. Les jours de paye, c'est la grande fête. L'atmosphère est semblable à celle du Far West. Tous s'arrêtent aux cafés : les chopines et les litres défilent, puis quelques bonnes bouteilles et ensuite les liqueurs. Le pari est une chose quasi-permanente. On aligne les pièces d'or sur

---

(75) Voir les travaux de l'Association des Ruralistes Français, notamment le colloque de 1981 consacré à *La pluri-activité dans les familles agricoles*, Paris, A.R.F.-Editions, 1984.

(76) Thiennaut (A.), *opus cité*, 1908, p. 111 : les usines ouvrent à six heures tous les matins et ferment à six heures du soir.

(77) Eugène Charles au Moulin-d'en-Haut à Parly réserve à proximité de son usine un vaste emplacement destiné à la construction de maisons avec jardins pour ses ouvriers. Id., p.113.

(78) A Diges et Pourrain, 75% des ouvriers sont propriétaires. A Parly, 7% seulement. Id., p.115 à 121.

(79) Perrot (Michelle), *Les ouvriers en grève, France 1871-1890*, Paris-La Haye, Mouton, 1973, t.I, p.212.

(80) Tous les passages précédents sont tirés de Thiennaut (A.), *opus cité*, 1908, p.118 à 129.

la chaussée. Pour un oui, pour un non, on parie quatre litres. Bien entendu, celui qui perd paie, et celui qui gagne paie la *reconnaissance*<sup>81</sup> !

D'après Thiennaut, ces ouvriers ne sentent pas le désir de quitter un métier si avantageux. L'occupation est considérée comme stable et très durable<sup>82</sup>. L'enracinement local est fort. Les anciennetés moyenne et médiale sont faibles : 5,2 et 8,4 années<sup>83</sup>. La part des ouvriers ayant plus de 10 ans d'ancienneté est plus faible que celle de l'usine Guilliet d'Auxerre : plus de 13% contre près de 20%<sup>84</sup>. La forte rotation du personnel est liée à la faible qualification : aucune aptitude spéciale n'est requise, sauf pour les moulins, où le succès des mélanges exige une certaine habileté<sup>85</sup>. C'est donc avec les manœuvres de chez Guilliet qu'il faut faire la comparaison, non avec les ajusteurs ou les tourneurs.

#### ANCIENNETE DES OUVRIERS OCRIERS EN 1908

	Extraction Zone rurale		Transformation			
			Zone rurale		Auxerre	
Moins d'un an	9	17,6%	11	12,9%	11	28,3%
De 1 à 2 ans	11	21,6%	5	5,9%	7	17,9%
De 2 à 5 ans	13	25,5%	32	37,6%	8	20,5%
De 5 à 10 ans	9	17,6%	27	31,8%	6	15,4%
Plus de 10 ans	6	11,8%	10	11,8%	7	17,9%
Indéterminé	3	5,9%				
Total	51	100,0%	85	100,0%	39	100,0%

Source : Thiennaut (André), *L'industrie de l'ocre dans l'Yonne, Essai de monographie*, Paris, Librairie des Facultés A. Michalon, 1908

L'enracinement sur place est fort. En 1936, 51% des ouvriers du pays ocrier sont nés sur place, 28% dans d'autres communes de l'Auxerrois, 13% dans le reste de la France, 7% à l'étranger<sup>86</sup>.

Le travail n'est pas le même que celui du grand atelier bruyant sous la surveillance étroite d'un "*petit chef*". Proche de l'agriculture, il n'en est pas moins dur et suffit à peine à survivre. « *A l'image, communément répandue, du déraciné quittant brusquement sa campagne pour être aussitôt plongé dans le dur monde de l'usine et de la ville, il faut préférer celle d'hommes organisant leur temps de présence dans l'industrie en fonction de leurs besoins.*<sup>87</sup> » Tout ce monde n'est pas forcément content de son sort, mais rares semblent ceux qui croient pouvoir changer l'ordre des choses. L'ouvrier reste très individualiste, hors de toute organisation, soit coopérative, soit mutuelle<sup>88</sup>. Il reste aussi très docile et n'essaie même pas, contrairement à son homologue d'Auxerre, de s'inscrire à la Bourse du Travail au Syndicat des professions et des industries diverses, pépinière de nombreux syndicats pour l'avenir.

(<sup>81</sup>) D'après Simmonet, témoignage, *Bulletin Municipal de Diges*. On comprend mal pourquoi Thiennaut conclut : « *L'alcoolisme est très rare...Beaucoup de cabarets ne vendent pas d'alcool.* » (p.117)

(<sup>82</sup>) Id., p.127-128.

(<sup>83</sup>) L'année médiale est l'année telle que 50% des années-ouvriers se trouvent en dessous (ou au-dessus). Autrement dit, à l'extraction, 50% des années-ouvriers sont constituées par des ouvriers ayant au moins (ou au plus) 8,4 années d'ancienneté.

(<sup>84</sup>) Guillaume (Jean-Charles), *Guilliet, Histoire d'une entreprise, 1847-1979*, S.S.Y., 1986, p.92. Ainsi, au 1er janvier 1914, pour un effectif d'atelier de 760 personnes, près de 400 ont quitté l'usine dans les deux années précédentes : beaucoup ne restent que quelques semaines, voire moins.

(<sup>85</sup>) Thiennaut (A.), *opus cité*, 1908, p.102.

(<sup>86</sup>) D'après le recensement de 1936, communes de Diges, Parly, Pourrain, Moulins-sur-Ouanne (A.D.Y., série M).

(<sup>87</sup>) Beltran (A.) et Griset (P.), *La croissance économique de la France 1815-1914*, A. Colin, Paris, 1988, p. 100-101.

(<sup>88</sup>) Tout le reste du paragraphe est tiré de Thiennaut (A.), *opus cité*, 1908, p.113 et p.129.

Aucune cessation concertée du travail ne se produit : vers 1908, une tentative, motivée par une augmentation de salaire, ne donne aucun résultat. En juin 1936, le travail ne cesse dans aucune des usines, alors qu'à Auxerre l'ocserie est occupée. A la S.O.F., le 27 août 1936, pour répondre aux exigences de la loi, est créé un Syndicat professionnel des ouvriers des mines et exploitations de Bourgogne de la Société des Ogres de France. Son objet est « l'étude et la défense des intérêts professionnels de ses membres [...] en dehors de la poursuite de toute action politique ou religieuse<sup>89</sup> ». En clair, il s'agit d'un syndicat-maison, *jaune* diraient d'autres.

## V. COÛT DE LA MAIN-D'ŒUVRE, EXODE RURAL ET MECANISATION

Dans le travail de l'ocre, la part du transport dans le prix de revient d'une tonne régresse, de 25% à 3,5%. A l'inverse, celle de la main-d'œuvre augmente : autour de 30% (avec la confection des tonneaux) en 1824, 43% en 1932.

### 1) Le renchérissement continu du coût de la main-d'œuvre

La main-d'œuvre, quasi stable jusqu'en 1850, se renchérit par la suite : les salaires doublent en un siècle pour un travail annuel réduit de 43% (2 054 heures contre 3 600).

Salaires annuels versés à un ouvrier du pays ocrier

1828	1848	1871	1885	1905	1927	1948
600 F	600-700 F	795 F	870 F	1 048 F	1 130 F*	1 495 F*

\* Francs constants de 1914. Sources : 1828 : Contrat Lechiche-Parquin, 13 juillet 1828 (Archives Lechiche) ; 1848 : Enquête sur le travail agricole et industriel, rapports des juges de paix, 1848 (A.N., C 969) ; 1871 : Etat sommaire des industries principales et des salaires des ouvriers de la grande industrie (A.D.Y., 6M3/18-21) ; 1908 : Thiennaut (A.), *L'industrie de l'ocre*, 1908, p.108 ; 1927 : Etude « La force motrice à Saucilly » [Archives Lechiche] ; 1948 : *L'Yonne Républicaine* du 4/7/1948 et Tableau des salaires horaires, [Archives Bresson]. Total salaire légal et deux indemnités de décembre 1947 et septembre 1948. Abattement de 25% par rapport à Paris

Cette hausse des salaires renchérit particulièrement le coût d'extraction en raison du passage de la découverte aux puits et galeries.

<sup>(89)</sup> Texte des statuts du syndicat (Archives Lechiche).

## Evolution du coût d'extraction d'une tonne d'ocre a Sauilly

	Ogres non lavées		Ogres lavées	
	Jaunes	Rouges	Jaunes	Rouges
En Francs*/tonne				
1870-1871	4,50F	4,95F	9,07F	9,97F
1932	16,49F	18,12F	35,16F	36,51F
INDICES				
Extraction	366	366	366	366
Dépenses totales	279	232	279	232

\* Francs constants de 1914. Sources : Pour 1870-1871 : Comptes établis après la mort de Jean-Baptiste Sonnet par Me Masquin, 7 août 1873 ; pour 1932, Comptes de la Société des Ogres de France (Archives Lechiche).

### 2) 1850-1880 : solde migratoire positif et mécanisation limitée

De 1850 à 1880, la production d'ocre augmente<sup>90</sup> : autour de 5 000 tonnes en 1850<sup>91</sup>, 7 000 tonnes en 1861<sup>92</sup>, 9 400 tonnes en 1865, 12 000 tonnes en 1869, 18 000 tonnes en 1875<sup>93</sup>. La croissance corrélative du nombre d'emplois à temps plein – passant de 210 à 320 (+52%)<sup>94</sup> – maintient une partie de la population sur place : alors que Pourrain pâtit de l'abandon de l'extraction, Diges profite pleinement de l'expansion de la production. La régénération est tardive : le solde migratoire, négatif de 1846 à 1866 (- 133 personnes), est fortement excédentaire par la suite (+ 379 personnes de 1866 à 1881). L'arrivée de jeunes couples en âge de procréer stimule les naissances dans les années 1870 et les maintient à un niveau élevé jusqu'au milieu des années 1890. Le solde naturel, négatif dans les années 1840 à 1860, redevient positif dans les années 1870 à 1890<sup>95</sup>.

On note dès 1860 : « La cherté de la main-d'œuvre et le manque de bras causé par l'émigration continue des ouvriers vers les grands centres ne peuvent être efficacement contrebalancés que par l'emploi de machines.<sup>96</sup> » En novembre 1846, les quatre plus gros fabricants - Antoine Parquin (40%), Jean-Baptiste Sonnet (27%), Henri Legueux (16,5%) et Zagorowski (16,5%) – décident de faire appel à l'énergie hydromécanique de l'Yonne et installent à Auxerre au moulin Judas une grande usine<sup>97</sup>. En septembre 1861, trois d'entre eux (Parquin, Legueux et Zagorowski) construisent une nouvelle usine au moulin Brichoux situé au bord de l'Yonne juste en face de l'ocserie Judas. Chacune de ces deux usines, dotée de six manèges mus par des roues hydrauliques renforcées par de petites machines à vapeur, produit quelque 5 000 tonnes par an.

Le secteur rural perd une partie de la fabrication avec la fermeture des usines Parquin de Pourrain et Legueux & Zagorowski (ex-Dufour) de La Marnière de Sauilly<sup>98</sup>. Il réagit à cette concurrence d'Auxerre

<sup>(90)</sup> 1 105 tonnes en 1835, 1 995 tonnes en 1836, 4 242 tonnes en 1843, 8 268 tonnes en 1846 [Etat des déchargements et chargements faits au port d'Auxerre pendant les années 1835 et 1836 (Fonds Lorrin n°230, p.61, A.M. d'Auxerre)].

<sup>(91)</sup> « Compte-rendu de Challe sur l'Etude statistique sur la navigation de la rivière Yonne par M. Vignon, » (Fonds Lorrin n°230, p.219, B.M. d'Auxerre).

<sup>(92)</sup> « Commerce et industrie. Statistique », A.Y., 1863. Pour l'arrondissement d'Auxerre, le chiffre d'affaires local des ocreries est estimé à 350 000F, loin derrière celui du commerce du blé (3 100 000F), des bois à brûler et charpente (2 250 000F), du charbon de bois (1 350 000F).

<sup>(93)</sup> Le chiffre de 8 000 à 10 000 tonnes donné en 1872 par la succursale auxerroise de la Banque de France nous paraît sous-estimé.

<sup>(94)</sup> Ces chiffres sont des estimations.

<sup>(95)</sup> Cette régénération est surtout forte dans le pays ocrier (Sauilly, Les Mourons, La Verrerie Haute), dont la population reste stable (278 en 1872, 282 en 1891, 281 en 1901), alors que celle du reste de la commune ne cesse de décroître.

<sup>(96)</sup> Desmaisons (Louis), « Les machines à vapeur dans le département de l'Yonne », A.Y., 1860, p.83-94.

<sup>(97)</sup> 4 343,48 kg à l'heure avec six manèges, soit par an à raison de 240 jours à 21 heures par jour : 21 936 745,74 kg. Tous ces renseignements techniques sont fournis par les dossiers d'indemnisation pour la mise en chômage de l'ocserie Judas du 18 août 1859 au 17 novembre 1859 [Inventaire au 1er janvier 1860, dossiers Moulins et usines (A.D.Y., série 3Sa)].

<sup>(98)</sup> Legueux et Zagorowski vendent à la société Parquin & Cie le terrain sur lequel s'élevaient les bâtiments de l'ancienne ocrierie Dufour, et diverses parcelles de terres fouillées à Sauilly et à Pourrain [Acte s.s.p. du 20 janvier 1869, enregistré le 4 février 1869 (A.D.Y., 3Q 1174)].

en introduisant la machine à vapeur, tant à l'extraction dès 1873<sup>99</sup> qu'à la fabrication chez Lechiche à Sauilly en 1858<sup>100</sup>, chez Sonnet Frères aux Vernes en 1873 et chez Gressien à Toucy. L'appel au bois pour chauffer l'eau de la machine compense en partie la cherté de la tonne de charbon rendue sur place (44,50F en 1875 contre 26,56F dans la France entière)<sup>101</sup>.

Grâce aux économies d'échelle, les ocres deviennent très bon marché. « Le broyage à l'huile, qui coûtait plus de 30 F les 100 kg, ne revient donc à présent qu'à 3 francs environ.<sup>102</sup> » Combinée à l'amélioration des qualités grâce au lavage, la diminution des prix de vente (« de plus de moitié pour quelques sortes et des 2/3 pour d'autres ») contribue au succès commercial, notamment à l'exportation : 2 000 tonnes en 1855<sup>103</sup>, 5 000 tonnes en 1862<sup>104</sup>, environ 7 000-8 000 tonnes vers 1878<sup>105</sup>. La mécanisation est offensive : elle permet la conquête du marché mondial. Elle stimule l'emploi dans le secteur rural.

### Evolution de la population du secteur ocrier de 1821 à 1931 (taux annuel moyen en %)

	1821-1846	1846-1881	1881-1931
Pourrain	<b>0,74</b>	-0,21	-1,15
Diges	<b>0,72</b>	<b>0,13</b>	-0,68
Parly <sup>1</sup>	0,54	-0,18	-0,79
Autres communes du canton de Toucy	0,59	-0,07	-0,75
Communes rurales de l'Yonne <sup>2</sup>	0,42	-0,24	-0,77
Auxerre	0,61	0,43	0,60
Total de l'Yonne	0,46	-0,14	-0,51

<sup>1</sup> où l'extraction de l'ocre ne commence qu'en 1845; <sup>2</sup> Selon la définition de 1968. Sources : Recensements.

### Evolution des soldes naturel, migratoire et total à Pourrain et à Diges de 1821 à 1931

	1821 à 1846			1846 à 1881			1881 à 1931		
	SN	SM	ST	SN	SM	ST	SN	SM	ST
Pourrain	+195	+90	+285	-166	+44	-122	N.D.	N.D.	N.D.
Diges	+243	+36	+279	-135	+213	+78	-11	-506	-517

Sources : Recensements et registres de l'état civil. SN : solde naturel ; SM : solde migratoire ; ST : solde total ; N.D. : Non déterminé.

<sup>(99)</sup> Une machine locomobile de 2 CV [Marché s.s.p. du 21 mars 1873, enregistré le 23 mai 1873 (A.D.Y., 3Q 1181)].

<sup>(100)</sup> Machines à vapeur, états statistiques (A.D.Y., série 5M10/4-6,11-13 ; A.M. de Diges et d'Auxerre). La première machine à vapeur avait été installée en 1836 chez Monnot & Sirot à Auxerre, mais l'entreprise avait fait faillite peu après. Chez Lechiche, la première machine est de 6 CV, celle de la seconde de 45 CV en 1896 (cf. Lettre d'Arrault, meunier à Lalande, datée du 26 septembre 1898, au terme de laquelle il s'engage à acheter à Messieurs Lechiche & Cie une machine à vapeur d'occasion moyennant la somme de 1500 F).

<sup>(101)</sup> En mars 1902, la tonne de charbon vaut à Sauilly 8,32F de plus qu'Auxerre (37,38F contre 29,06F), d'après un dossier d'expertise entre la société Lechiche & Cie et la *Société des Ocres de France*, établi le 12 mars 1902 par Paul Parigot, de la maison Piat & Fougerol, et Lechiche (Archives Lechiche). Pour cette raison, on utilise encore le bois pour chauffer la machine comme chez Massot & Fils à La Croix-Rouge (Parly) au début des années 1930 (d'après le témoignage de M. René Boivin) et chez Charles à Parly en 1935 (Rapport Maubert, *opus cité*, 1935).

<sup>(102)</sup> Rouillé, « Le département de l'Yonne à l'Exposition Universelle, A.Y., 1856.

<sup>(103)</sup> Ibid.

<sup>(104)</sup> *Catalogue officiel publié par la Commission Impériale, Exposition Universelle de 1862 à Londres.*

<sup>(105)</sup> En 1878, la part de la production exportée est de 50% chez Parquin & Cie et Lechiche (d'après les *Rapports de l'Exposition Universelle de 1878, Groupes 5-6-1*, « Ocres et couleurs minérales naturelles »).



## Evolution des mouvements naturel, migratoire et total à Pourrain et à Diges de 1821 à 1931 (taux annuel moyen en %)

	1821 à 1846			1846 à 1881			1881 à 1931		
	MN	MM	MT	MN	MM	MT	MN	MM	MT
Pourrain	+0,52	+0,25	+0,74	-0,41	0,10	-0,30	N.D.	N.D.	N.D.
Diges	+0,63	+0,10	+0,72	-0,33	0,47	+0,18	-0,01	-0,67	-0,68

Sources : Recensements et registres de l'état civil. MN : variation due au mouvement naturel ; MM : variation due au mouvement migratoire ; MT : variation totale ; N.D. : Non déterminé.

### 3) 1895-1950 : solde migratoire négatif et mécanisation limitée

A partir de 1885, le cercle vertueux prend fin. L'achèvement des réseaux de transport (la voie ferrée d'Auxerre à Gien passant par Saucilly est mise en service en 1885) et la conclusion de traités de commerce effacent progressivement la *rugosité de l'espace*<sup>106</sup>. L'Auxerrois cesse de bénéficier de la rente de situation que constituent sa localisation à proximité de la Région Parisienne et sa liaison privilégiée par voie d'eau. De plus, les sables ocreux de la région d'Apt aux coûts de production inférieurs de près de moitié mettent fin au quasi-monopole de l'ocre bourguignonne après leur désenclavement par la voie ferrée Apt-Marseille en 1877. Leur production passe de 10 000 tonnes en 1890 à 37 600 tonnes en 1929. Par ailleurs, le modèle mis en place dans le secteur ocrier s'épuise.

La production bourguignonne se maintient jusqu'en 1895-1900 à un niveau relativement élevé (15 000 tonnes par an) au prix d'une forte baisse des prix de vente (entre un tiers et la moitié)<sup>107</sup>. Dans ce contexte difficile, Eugène Charles reprend même en décembre 1892 l'ocserie du Moulin-den-Haut de Parly. La *Société des Ogres de France* (S.O.F.) est créée le 21 janvier 1901 par les quatre plus gros fabricants de l'Yonne – Parquin & Cie, Sonnet & Cie, Legros & Cie et Gressien – et douze sociétés du Vaucluse. Elle décide dès 1902 de rechercher la diminution des frais d'exploitation et de fabrication et de réorganiser complètement la production. Elle ferme la moitié des usines bourguignonnes, dont celle de Toucy dans le secteur rural, et spécialise ses zones de production : au Vaucluse, l'exportation, et à la Bourgogne, les variétés les plus valorisantes et destinées aux grandes marques françaises de peintures et aux droguistes de Paris. Elle veille à perpétuer la réputation de la supériorité des ocres de Bourgogne, qui les tient à l'écart des luttes déraisonnables. La production de l'Yonne chute de moitié avant 1914 (8 000 tonnes par an vers 1910), remonte à la fin des années 1920 (16 000 tonnes) et s'effondre dans les années 1930 (6 000 tonnes) sous les coups de la crise économique et de la fermeture des marchés allemand et est-européens, avant celui d'Amérique du Nord pendant la Seconde Guerre mondiale.

Le passage à l'extraction souterraine réduit des deux-tiers le nombre de mineurs en vingt-six ans (151 en 1879, 54 en 1905). La restructuration réalisée par la S.O.F. fait tomber les effectifs ocriers du secteur rural à 102 à 1936<sup>108</sup>. L'exode rural s'accélère. Les jeunes quittent en masse le secteur ocrier pour tenter leur chance à la ville, essentiellement à Paris. Cette main-d'œuvre, déjà d'un niveau de qualification plutôt médiocre, perd aussi sans doute en qualité, car ce ne sont pas les plus dynamiques qui restent. La pénurie de main-d'œuvre touche particulièrement trois activités « externes » : l'abattage

<sup>(106)</sup> Claval (Paul), *Régions, nations, grands espaces, Géographie générale des ensembles territoriaux*, Paris, Editions Th. Génin, 1968.

<sup>(107)</sup> En 1885, le cours moyen des ocres était d'environ 150 F la tonne [en réalité de 107 F la tonne (d'après les rapports des ingénieurs des mines)]. Il tombe en 1900 à 70 F [Tract destiné à convaincre les actionnaires, intitulé " *Société des Ogres : société en formation* " (Archives Lechiche)].

<sup>(108)</sup> 5 travaillent chez Bourgogne-Champagne, 32 chez Charles, 65 à la Société des Ogres de France (d'après le recensement de 1936 des communes de Pourrain, Diges et Parly).

et le sciage du bois, les charrois et la tonnellerie. On déplore en 1907 l'augmentation des prix de toutes les fournitures, principalement celle du bois. On est obligé en 1920 de conserver pendant plusieurs mois sur ses quais des marchandises, dont la clientèle a le plus pressant besoin.

La mécanisation devient défensive : la main-d'œuvre revient deux fois plus cher en Bourgogne que dans le Vaucluse (52,3 F de 1914 en 1932 contre 26,6 F). L'amélioration de la productivité est devenue un impératif pour la survie.

**DECOMPOSITION DES PRIX DE VENTE ET DE REVIENT  
D'UNE TONNE D'OCRE DE BOURGOGNE ET DE VAUCLUSE EN 1932  
en francs par tonne (francs constants de 1914)**

	BOURGOGNE	VAUCLUSE
<b>PRIX DE VENTE</b>	<b>134,20F</b>	<b>110,7F</b>
Prix de revient sur place :	98 F	67 F
Main-d'œuvre	46,4F	22,7F
Personnel	3,9F	3,9F
Approvisionnements	35,3F	22 F
Entretien	3,9F	1 F
Frais généraux d'exploitation	5 F	3 F
Assurances, accidents	2,1F	0,7F
Mines et droits d'extraction	0,4F	0,4F
Transports	3,8F	20,2F
Commissions d'agents	6 F	3,8F
<b>PRIX DE REVIENT</b>	<b>107,8F</b>	<b>91 F</b>
<b>MARGE BRUTE</b>	<b>26,4F</b>	<b>19,7F</b>

Source : Compte d'exploitation comparé en Bourgogne et en Vaucluse en 1932, Société des Ogres de France (Archives Lechiche).

A l'extraction, lorsque le puits dépasse 20 m de profondeur, des moteurs sont installés en haut des puits pour actionner treuils de remontée, pompes d'exhaure et ventilateurs d'aéragé : un moteur au puits des Poulets à Parly en 1908, une machine à vapeur locomobile aux puits de La Verrerie et du Grand Buisson en 1926<sup>109</sup>, un moteur électrique ou à essence de 10 CV chez Charles avant 1935<sup>110</sup>. Un petit groupe à essence<sup>111</sup> marchant de manière continue, mais à des intervalles assez éloignés, peut compléter le tout.

A l'usine de Sauilly, une nouvelle machine à vapeur de 50 CV actionne à partir de 1896 les différents appareils (moulins, bluteries...) et la génératrice à courant continu fournissant le courant électrique pour les moteurs et pour l'éclairage. A la même époque, les quatre manèges du Moulin-d'en-Haut sont entraînés soit par une roue hydraulique à aubes insuffisamment alimentée par un des bras du Tholon, soit par une machine à vapeur de 20 CV, puis de 80 CV, tandis que la mise en tonneau est améliorée

<sup>(109)</sup> Machines des *Etablissements Vandœuvre* d'une puissance de 15/8 CV (c'est-à-dire 15 CV au frein et 8 CV de puissance nominale), de 10,75 m<sup>2</sup> de surface de chauffe, timbrée à 8 kg et tournant à 140 t/mn.

<sup>(110)</sup> Rapport de Daniel Maubert, *opus cité*, 1935.

<sup>(111)</sup> Un petit groupe industriel *De Dion Bouton* à essence de 7 CV. Le treuil et la pompe sont mus à bras par trois hommes.

par un *tasseur* mécanique et que les manutentions sont facilitées par des wagonnets sur voie Decauville, par un monte-charge (matériel de force) et des appareils de levage<sup>112</sup>. Plus tard, une mouleuse à pains remplace le façonnage à la main, mais n'est pas employée constamment « en raison du nombre élevé d'ouvriers qu'elle nécessite<sup>113</sup> ». A la S.O.F., l'installation d'une fabrique de douelles d'emballage est envisagée en 1912 pour obtenir à meilleur compte des tonneaux plus soignés et mieux appréciés de la clientèle, surtout de la clientèle d'outre-mer<sup>114</sup>. Le raccordement au réseau électrique de la Société d'électrification et de travaux industriels<sup>115</sup> est décidé en 1929, tant pour alimenter l'usine des Sauilly que les puits profonds et de longue durée de Sauilly-d'en-Haut et Sauilly-d'en-Bas. Par ailleurs, un premier camion automobile est acheté en 1931 pour transporter les ocres de Sauilly à Auxerre<sup>116</sup>.

Mais la mécanisation est incomplète. Ainsi à la S.O.F. en 1905 comme chez Charles en 1935<sup>117</sup>, là où le centre d'extraction est peu important et peu profond, tels le puits des Forts et celui de Sous-le-Grand-Buisson, et où la dépense en force motrice ne saurait rémunérer le capital immobilisé par l'installation d'une machine à vapeur, c'est l'énergie humaine qui continue d'actionner la manivelle d'un treuil ou le balancier d'une pompe.

L'intensification des « procédés mécaniques » ne règle pas les problèmes engendrés par la pénurie de main-d'œuvre. On doit faire appel à la main-d'œuvre *exotique*, belge et espagnole notamment, malgré sa médiocre adaptation aux « travaux de toutes sortes », quitte à aménager des logements ouvriers à Sauilly-d'en-Bas en 1925<sup>118</sup> et à Parly en 1926<sup>119</sup>.

Ainsi l'ouvrier a ses spécialités variées. Son travail est largement manuel, peu qualifié, peu dangereux mais pénible, avec de longues journées et de faibles rémunérations. Il combine marchandage et contrat d'équipe, paiement à l'heure et à la tâche, voire au forfait lorsqu'il dispose d'une vraie culture technique. Il refuse longtemps de partir vers la ville car il est plutôt satisfait de son mode de vie rural équilibré et capable d'améliorer lentement son niveau de vie. Il est fier de participer au succès d'un modèle de développement mobilisant les ressources dormantes de l'ancien système technique par une immixtion progressive du nouveau et fondé notamment sur une forte consommation de main-d'œuvre. Mais plus tard, au tournant du XXe siècle, il souffre de l'essoufflement du modèle et de son déclin sous les coups de la concurrence des ocres du Vaucluse aux conditions d'extraction et de fabrication beaucoup plus favorables et doit laisser ses enfants quitter la campagne. Il perd toute possibilité de rester sur place après la Seconde guerre mondiale lorsque les derniers puits (de 1951 à 1956) et fabriques (Les Vernes en 1951, Sauilly en 1962, en attendant Brichoux à Auxerre en 1966) ferment : après la mise sur le marché d'un oxyde artificiel à fort pouvoir couvrant mis au point et produit à grande échelle par une grande

---

(<sup>112</sup>) Dépôt d'un acte sous seing privé en date à Paris du 10 juillet 1901 (Me Godet, notaire à Paris, 5 octobre 1901).

(<sup>113</sup>) Rapport de Daniel Maubert, *opus cité*, 1935.

(<sup>114</sup>) Cette installation doit se faire « à peu de frais et avec une partie du matériel existant » [d'après les comptes-rendus des assemblées générales de la S.O.F. (Archives Lechiche)].

(<sup>115</sup>) S.A.R.L., au capital de 360 000 F, dont le siège social est à Valenciennes. En vue de l'entretien du réseau, la société se réserve d'interrompre la fourniture trois fois par semaine, de 11 heures à 13 heures, et le dimanche, du lever au coucher du soleil, après avis donné au service du Contrôle, sauf impossibilité motivée par l'urgence de l'entretien. Prix du kWh consommé : jusqu'à 10 kVA : 0,30 ; au-dessus : 0,22.

(<sup>116</sup>) Comptes-rendus des assemblées générales, ordinaires et extraordinaires de la *Société des Ocres de France*, à partir de 1902 [Archives Lechiche].

(<sup>117</sup>) Rapport de Daniel Maubert, *opus cité*, 1935.

(<sup>118</sup>) Comptes-rendus des assemblées de la *Société des Ocres de France* et matrices cadastrales de la commune de Diges (A.D.Y., série P).

(<sup>119</sup>) Dans l'usine même, deux bâtiments élevés sont affectés au logement de dix familles ouvrières et, au Petit Arran, à 800 m de l'usine, tout un groupe d'habitations à celui de quinze familles [Rapport de Daniel Maubert, 25 novembre 1935 ; Matrices cadastrales de la commune de Parly (A.D.Y., série 3P3). En 1920 déjà, une des maisons du Petit Arran (Parly) était louée à un ouvrier ocrier 250 F par an (Me Coudron, 5 décembre 1920)].

entreprise de taille internationale aux activités très diversifiées et symbole d'un nouveau modèle de développement fondé notamment sur une forte intensification capitaliste<sup>120</sup>.

---

(120) Du milieu du XVIIIe siècle aux années 1880, l'expansion du travail de l'ocre repose sur un modèle caractérisé par : -une technologie rudimentaire ; -une activité fortement consommatrice de main-d'œuvre ; -une faible intensité technologique ; -une propriété industrielle morcelée ; -une symbiose des activités industrielles avec le milieu rural ; -une innovation technique conforme au mythe du *bricoleur génial*, prolongement de l'amateurisme du XVIIIe siècle. Mais à partir des années 1880, un nouveau modèle de développement se met ailleurs en place. Il est fondé sur : - des ensembles intégrés mettant en œuvre des processus de production en continu ; - une forte intensification capitaliste ; - de grandes entreprises de taille internationale aux activités très diversifiées ; - une concentration dans des régions fortement peuplées et urbanisées ; - un lien étroit entre la science et la technique, c'est-à-dire entre les laboratoires de recherche et la recherche universitaire de très haut niveau. [Caron (François), *Histoire économique de la France, XIXe-XXe siècles*, Paris, A. Colin, 1981, tome 1, XIXe siècle, p.40].